

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 31 Janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, F. Hervé, J. Grévès, A.Buzaré, JJ. Marteil, G. Thiery, L. Médica D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, AM Garangé, C. Jourdain, MF Guillemot, MM Guillemot, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault M. Le Teuff, L. Detrez, PY Le Grogneq, V. Robin-Cornaud (arrivée à 20 H 37) Conseillers municipaux

Absents excusés :

D. Capart qui a donné procuration à F. Aubertin  
P. Guilbaudeau « « à AM. Goujon  
L. Monnerie « « à M. Foidart  
S. Caroff « « à P. Cormier  
M. David « « à L. Detrez

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 25 Janvier 2017  
Date de l'affichage : 25 Janvier 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

-----

**2017\_12 : Acquisition de délaissés du contournement Est à la Saudraye**

Rapporteur : F. Aubertin

Dans le cadre du projet de contournement Est de Guidel et plus précisément celui des acquisitions foncières, la propriété de M. Joël BIENVENU (parcelle BW 148 de 6 060 m<sup>2</sup>) est impactée sur 4 457 m<sup>2</sup> par le tracé de la future voie.

Après acquisition par le Conseil Départemental il lui reste 2 délaissés de terrain : BW 277 (832 m<sup>2</sup>) au nord et BW 278 (771 m<sup>2</sup>) au sud.

Le Conseil Départemental a acquis ses terrains à 0,30 € le m<sup>2</sup> en Nzh.

Il est proposé de les acquérir à ce prix et de rajouter une somme en compensation du respect des boisements que la commune souhaite conserver dans un but de préservation de l'environnement, soit :

BW 277 : 832 m<sup>2</sup> x 0,30 € le m<sup>2</sup> + 600 €  
BW 278 : 771 m<sup>2</sup> x 0,30 € le m<sup>2</sup> + 300 €  
**= 1 380 €**

Envoyé en préfecture le 02/02/2017

Reçu en préfecture le 02/02/2017

Affiché le 06/02/2017

IB 056 215600784-20170131-201612-DE 2015 et la commune a acquis les

France Domaine a estimé ces parcelles à 1 € le m<sup>2</sup> en novembre 2015 et la commune a acquis les bois contigus en 2007, à ce même prix.

Tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de l'acquéreur. La mention de conservation des arbres par l'acquéreur sera inscrite dans l'acte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 13 janvier 2017 ;

Vu l'avis de France Domaine du 18/11/2015 ;

**AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées BW 277 (832 m<sup>2</sup>) et BW 278 (771 m<sup>2</sup>), d'une surface totale de 1 603 m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme Joël BIENVENU pour la somme de 1 380 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de l'acquéreur et que la mention de conservation des arbres par l'acquéreur sera inscrite dans l'acte.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 1<sup>er</sup> Février 2017  
Le Maire,  
François AUBERTIN

